

LE SYSTÈME DU CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL MIEUX ADAPTÉ AUX RÉALITÉS DES DIFFÉRENTES SITUATIONS FAMILIALES.

Le calcul de la contribution financière des parents est adapté au revenu du ménage et au nombre d'enfants qui vivent dans le ménage et qui bénéficient d'allocations familiales.

DES HEURES GRATUITES SUPPLÉMENTAIRES

Le nombre d'heures d'accueil gratuites est augmenté au profit des familles.

MÉNAGES AVEC UN REVENU INFÉRIEUR À 2 X SSM*:

**+
10 heures gratuites**
Total : **13 HEURES GRATUITES** par semaine

MÉNAGES AVEC UN REVENU ENTRE 2 ET 3 FOIS LE SSM*:

**+
3 heures gratuites**
Total : **8 HEURES GRATUITES** par semaine

Pour les enfants de 0 à 1 an, la participation des parents est plafonnée.

Le forfait de l'accueil est limité à 200 € par semaine.

La participation des parents est plafonnée pendant les vacances scolaires.

Le forfait de l'accueil est limité à 100€ par semaine, à partir de la scolarisation.

* SSM = salaire social minimum

À QUELLE AIDE MON ENFANT A-T-IL DROIT?

ENFANT DE MOINS DE 1 AN

Tarif chèque-service selon revenu

**+
heures gratuites**
pour les revenus < 3,5 x SSM

Forfait limité à 200€ par semaine

ENFANT DE 1 AN JUSQU'À L'ENTRÉE AU CYCLE 1.1

Tarif chèque-service selon revenu

20 heures gratuites
(46 semaines) de l'éducation plurilingue dans une structure d'accueil

**+
heures gratuites**
pour les revenus < 3,5 x SSM

ENFANT À PARTIR DU CYCLE 1.1

Tarif chèque-service selon revenu

**+
heures gratuites**
pour les revenus < 3,5 x SSM

Forfait limité à 100€ par semaine pendant les vacances scolaires

Les modifications seront prises en compte automatiquement lors de la facturation des prestations **à partir du 2 octobre 2017**. Aucune nouvelle démarche auprès de la commune n'est nécessaire.

Pour plus d'informations concernant les nouveaux tarifs, vous pouvez contacter le Helpdesk CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL (8002 1112) ou consulter le site internet www.accueilenfant.lu



À PARTIR DU 2 OCTOBRE

D'ZUKUNFT

fänkt
éischer
un

- > Introduction d'un dispositif d'assurance de la qualité pédagogique dans les services d'éducation et d'accueil
- > Soulagement financier des familles
- > Promotion des langues dès le plus jeune âge

staark
KANNER



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

UN COUP DE POUCE FINANCIER POUR LES JEUNES FAMILLES PENDANT LES ANNÉES LES PLUS INTENSES

Le système du chèque-service accueil est revu pour mieux prendre en compte les différentes situations familiales, tous les enfants de 1 à 4 ans bénéficieront de 20 heures d'encadrement gratuites par semaine ... : un ensemble de mesures soutiendra davantage les parents dans la construction de leur vie familiale.

À partir du mois d'octobre 2017, les enfants de 1 à 4 ans bénéficieront d'au moins vingt heures d'encadrement gratuites par semaine dans les structures d'accueil qui adhèrent au système du chèque-service accueil. Par cette mesure, le gouvernement poursuit essentiellement deux objectifs :

D'abord, il s'agit d'un soutien matériel pour les parents à un moment où ils sont financièrement davantage sollicités par l'arrivée de leur enfant. Il s'agit souvent d'un moment charnière de la biographie des jeunes parents pendant lequel ils doivent concilier la prise en charge de leurs jeunes enfants, le lancement de leur carrière professionnelle et le financement d'un logement. Ainsi, l'allègement financier suscité par la gratuité partielle peut atteindre quelques euros à plus de 800 euros par mois, selon la composition des familles et leur revenu.

Ensuite, cette nouvelle mesure marque un changement d'orientation de la politique éducative du gouvernement. Un encadrement de qualité accrue des enfants permet d'augmenter l'égalité des chances et de succès dans le système éducatif luxembourgeois. Comme l'école publique est gratuite, la suite logique est l'introduction progressive de la gratuité au niveau des structures d'accueil de la petite enfance.

TROIS EXEMPLES DE GAINS PAR AN

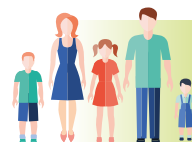
FAMILLE-TYPE PARENTS + 2 ENFANTS
Exemple sur base d'un revenu entre 3.997 EUR et 4.996 EUR/mois



Un enfant âgé de 1an
Un enfant âgé de 3 ans

Gain/an:
5.367 EUR

FAMILLE-TYPE PARENTS + 3 ENFANTS
Exemple sur base d'un revenu entre 3.997 EUR et 4.996 EUR/mois



Un enfant âgé de 2an
Un enfant âgé de 8 ans
Un enfant âgé de 11 ans

Gain/an:
2.283 EUR

FAMILLE-TYPE PARENTS + 2 ENFANTS
Exemple sur base d'un revenu entre 6.995 EUR et 7.994 EUR/mois



Un enfant âgé de 2 ans
Un enfant âgé de 8 ans

Gain/an:
3.511 EUR

Calcul sur la base d'un tarif CHÈQUE-SERVICE ACCUEIL de 6 € / heure. Le dépassement éventuel du tarif facturé par le service d'éducation et d'accueil n'est pas pris en compte.

Calcul sur la base de l'hypothèse suivante :

Enfant non scolarisé: 45 heures d'encadrement / semaine pendant 52 semaines par an + 5 repas par semaine.

Enfant scolarisé: 15 heures d'encadrement / semaine pendant 36 semaines d'école, 45 heures d'encadrement / semaine pendant 16 semaines de vacances scolaires + 5 repas par semaine

L'ÉDUCATION PLURILINGUE : 20 HEURES GRATUITES POUR LES ENFANTS DE 1 À 4 ANS

Plus le contact avec une langue se fait tôt, plus son acquisition est facile.

Le programme d'éducation plurilingue introduit dans les crèches familiarise votre enfant avec le luxembourgeois et le français pour lui donner les meilleures chances de départ, dans la vie comme à l'école.

Pour offrir les mêmes chances à tous, chaque enfant âgé de 1 à 4 ans (jusqu'à sa scolarisation obligatoire) qui fréquente une structure d'accueil bénéficie de:

**+
20 heures supplémentaires**

pendant 46 semaines par
année civile,
au choix des parents

Ces **20 heures gratuites** s'ajoutent aux heures gratuites qui reviennent déjà aux parents dans le système du chèque-service accueil.

